Premières années ...
qui durent !
TU ES MUTÉE À 600 BORNES DANS UNE ZONE SENSIBLE ! C'EST QUOI LA BONNE NOUVELLE ?
C'EST PROVISOIRE PENDANT 5 ANS.
Conditions de travail, changeons de siècle
Sgen Cfdt

1° degré
Demander sa mutation intra départementale
Le mode d'emploi du SGEN-CFDT

sgen Cfdt: VERSAILLES

23 place de l'Iris, 92400 Courbevoie
Téléphone : 01 40 90 43 31
Mail : versailles@sgen.cfdt.fr

Quelle circulaire consulter ?	Cette circulaire départementale est réactualisée tous les ans (en général courant mars). Vous la trouverez sur le site de votre Direction Départementale des Services de l'Education Nationale. http://www.ac-versailles.fr
Quand faire sa demande ?	↳ La participation au mouvement est obligatoirement une saisie informatique sur SIAM. ↳ Cette année, le serveur sera ouvert du : 9 au 29 avril pour le 95 14 avril au 7 mai 2014 pour le 92. 17 avril au 5 mai 2014 pour le 91. 11 au 29 avril 2014 pour le 78. ↳ La liste des postes est publiée après le Comité Technique « Carte Scolaire » qui valide les postes. ↳ Les dossiers complets avec accusés de réception et pièces justificatives sont à renvoyer à la DSDEN de votre département.
Qui peut /doit postuler ?	↳ Tous les personnels qui entrent dans le département ↳ Tous les personnels en affectation provisoire ↳ Tous les personnels qui veulent changer de poste à l'intérieur du département ↳ Tous les personnels stagiaires
A quoi faut-il faire attention ?	↳ Bien établir sa fiche de vœux lorsque l'on bénéficie d'une priorité « carte scolaire » ou autre. ↳ Il est obligatoire de faire des vœux géographiques (10) sous peine d'un déclassement
Que faut-il savoir qui n'est pas sur la circulaire ?	Il ne faut pas se contenter de faire des vœux sur les postes qui apparaissent vacants sur le serveur SIAM. Tout poste est susceptible d'être vacant.
Comment les élus du SGEN peuvent-ils vous aider ?	↳ Vous fournir des informations utiles, conseils par mail, par téléphone dans le département. ↳ Vous aider à établir votre liste de vœux : vœu commune ou établissement ? ↳ Vous suivre en CAPD grâce à votre fiche de suivi sur Sgen + : http://v2.sgenplus.cfdt.fr/ ↳ Vous informer des résultats avant leur publication sur i-prof. ↳ Vérifier votre barème
L'action des élu-e-s du SGEN-CFDT	ESSENTIELLE en amont, car c'est l'expérience des élu-e-s qui vous permettra de bien formuler vos vœux et donc de voir votre demande traitée efficacement.
Les antennes départementales de l'académie (Privilégiez le mel !)	78 : 78@sgen.cfdt.fr - 01 30 50 89 82 91 : 91@sgen.cfdt.fr - 01 60 78 37 34 92 : 92@sgen.cfdt.fr - 01 40 90 43 31 95 : 95@sgen.cfdt.fr - 01 30 32 67 55